

DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Sur le plan multilatéral, c'est au sein du Programme des Nations Unies pour l'Environnement que se sont produits en 1981 les principaux faits nouveaux en matière de droit international de l'environnement. Lors de sa neuvième session, en mai, le Conseil d'administration du PNUE a établi un mandat détaillé en vue de la Réunion de hauts fonctionnaires spécialistes du droit de l'environnement qui se tiendra à Montevideo, en Uruguay, du 18 octobre au 6 novembre. Toujours dans le cadre du PNUE, le Groupe de travail d'experts sur le droit de l'environnement a achevé son étude sur les aspects juridiques des activités de forage et d'exploitation minière offshore menées dans les limites de la juridiction nationale. Par ailleurs, les travaux se sont poursuivis en 1981 au sein d'un autre organisme des Nations Unies, l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime, en vue d'une convention sur la responsabilité et l'indemnisation relativement au transport maritime de substances nocives et dangereuses.

Sur le plan bilatéral, des négociations officielles sur la pollution atmosphérique transfrontière se sont engagées le 23 juin entre le Canada et les Etats-Unis, en application du Memorandum déclaratif d'intention signé à cet égard par les deux gouvernements en août 1980. La prochaine série de négociations se tiendra à Ottawa vers la fin de l'année.